

Chapitre 3 : Organismes de contrôle

3.1. Principaux organismes de contrôle et leurs rôles

- **Les autorités publiques** : ce sont des autorités Étatiques chargée de veiller et de contrôler la conformité des professions et métiers avec les lois en vigueur.
- **Les organismes internationaux** : ces organismes ne sont pas directement liés à un État, mais leurs décisions ont force de loi, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des Nations Unies (ONU).....
- **Organismes professionnels** (Associations et syndicat) : elles représentent souvent un secteur spécifique et établissent les normes auxquelles les entreprises doivent se conformer.

3.2. Organismes d'Etat de contrôle

a. La direction du contrôle et des prix (DCP)

➤ Rôle Des Agents De Contrôle

Le rôle des agents chargés du contrôle est de s'assurer du respect des obligations légales mises à la charge des intervenants et de la conformité des biens et services (**l'hygiène, la sécurité des produits...**).

b. Le Centre Algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE)

Est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère du commerce. Il est créé par décret exécutif n° **89-147 du 08 août 1989** modifié et complété par le décret exécutif n° **03-318 du 30 septembre 2003**.

Le Centre est un espace intermédiaire qui constitue d'une part, un soutien technique aux administrations chargées du **contrôle de la qualité** et de **la sécurité des produits** et d'autre part, un **appui aux opérateurs économiques** dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de promotion de la qualité de la production nationale...

➤ Missions et activités du CACQE :

Dr. Mekaoussi R.

Le CACQE a pour missions principales la protection de la santé et la sécurité des consommateurs.

Les principales activités du Centre sont les suivants :

- Le contrôle analytique qui consiste en la vérification de la conformité des produits par rapport aux normes et spécifications légales ou réglementaires qui les caractérisent;
- La gestion des laboratoires d'analyse de la qualité et suivent leur développement et fonctionnement;
- La participation à l'élaboration des normes des biens et services mis à la consommation au sein des comités techniques nationaux ;
- Le soutien technique et scientifique aux services chargés du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes ;

Principales activités analytiques des laboratoires :

Le CACQE possède 33 laboratoires répartis sur tout le territoire national. Le contrôle analytique effectué par les laboratoires de la répression des fraudes concerne les divers produits de consommation mis sur le marché aussi bien les produits importés et locales.

Le nombre moyen d'échantillons traités annuellement est d'environ 18925. Ce nombre est appelé à évoluer avec la réception des nouveaux projets de laboratoires en cours de réalisation.

Le Centre effectue et prend en charge deux types d'analyse : les analyses physicochimiques et les analyses microbiologiques.

b. Inspection aux frontières

Les états surveillent l'entrée et la sortie de leur pays. Le contrôle à la frontière est un dispositif selon lequel plusieurs pays dans le monde entier protègent et surveillent leurs frontières (cette surveillance concerne les animaux, les humains, les objets dans les ports et les aéroports ...).

c. Les brigades mixtes

Les brigades mixtes de contrôle sont créées, à raison d'une ou de plusieurs par wilaya, par arrêté conjoint du ministre chargé. Par exemple entre des finances et du ministre chargé du

Dr. Mekaoussi R.

commerce, la santé et le commerce, direction des services agricoles -Direction du commerce, DSA, CRMA et conservation des forêts.....

d. Direction du commerce

La direction commerciale, suivant l'importance de l'entreprise et la nature de ses produits, comporte un nombre variable de divisions qui souvent correspondent aux grandes activités de la commercialisation.

Ces divisions sont elles-mêmes subdivisées en départements. Chaque département groupe plusieurs services, dont chacun se divise en bureaux, qui réunissent des postes individuels de travail.

e. Centres de recherches

Un centre de recherche regroupe **plusieurs équipes de recherche**. Chaque équipe étudie sur son propre sujet, mais dans un **domaine commun et une stratégie commune**.

Pour que ces équipes puissent travailler de manière efficace, une **solide organisation** est mise en place sans laquelle rien ne pourrait se faire. Cette organisation est essentielle à l'avancement des recherches.

✓ Une équipe administrative

Elle est composée de **directeur** de l'institut, de **gestionnaires** en charge des ressources humaines, matérielles ou financières et de **spécialistes de l'hygiène et de la sécurité** et enfin, de personnes chargées du **transfert et de la valorisation des recherches** de l'institut.

✓ Des plateformes de haute technicité

Ils regroupent les **appareils technologiques** utilisés par les équipes de recherche en interne, mais sont aussi accessibles pour les équipes extérieures.

✓ Des personnels scientifiques

Dr. Mekaoussi R.

Au laboratoire, la recherche scientifique est fait par les **chercheurs**, à coté de ces derniers on trouve aussi les **cliniciens**, les **ingénieurs d'étude**, les **techniciens** et les **stagiaires** qui s'organisent en équipes de recherche.

f. L'Office National de Métrologie Légale (ONML)

ONML est un Établissement Public à caractère administratif, relevant du Ministère de l'Industrie et des mines, doté de l'autonomie financière et créée par Décret n° 86-250 du 30 septembre 1986.

La **mission principale** de ONML : est de s'assurer de la fiabilité de la mesure des instruments nécessitant une qualification légale et ayant incidence directe sur : l'équité des échanges commerciaux, la santé, la sécurité l'environnement et la qualité de la production industrielle.

Ses objectifs sont la sauvegarde de la garantie publique, la protection de l'économie nationale sur le plan des échanges nationaux et internationaux et la protection du consommateur.

L'ONML est dirigé par un directeur nommé par Décret et assisté de :

02 départements techniques et un département administratif au niveau de la direction

04 annexes régionales (Centre, Est, Ouest, Sud)

36 antennes de wilayas

Les instruments assujettis aux contrôles métrologiques sont :

- Instruments de pesage,
- Instruments de mesure dimensionnels,
- Compteurs d'énergie électrique,
- Compteurs de gaz, Compteurs d'eau,
- Compteurs turbines,
- Compteurs horokilométriques (Taximètres),
- Analyseurs de gaz d'échappement des véhicules,
- Distributeurs de carburant (volucompteurs).

Dr. Mekaoussi R.

- Citernes, réservoirs, cuves, et avitailleurs destinés au transport et au stockage des hydrocarbures tous les instruments de mesure rentrants dans le système de comptage dynamique (sonde de température, transmetteurs de température, transmetteurs de pression, calculateurs...).

g. Le bureau d'hygiène

Il est créé par décret 146/87 du 30 juin 1987. Il est chargé, en liaison avec les services concernés notamment :

- d'étudier et de proposer toutes mesures visant à garantir le maintien permanent de l'hygiène et de la salubrité dans les établissements de toute nature et les lieux publics
- de proposer le cas échéant, de mettre en œuvre toute mesure ou programme de protection et de promotion de la santé de la collectivité, notamment en matière de lutte contre les maladies transmissibles et contre les vecteurs de maladies,
- d'organiser la lutte contre les animaux nuisibles et faire procéder à la mise en œuvre des opérations de désinfection, dératisation et désinsectisation,
- de veiller à la réalisation et le cas échéant, de mettre en œuvre le contrôle :
 - 1°) de la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation domestique et en assurer le traitement lorsqu'il ne relève pas en propre, d'organismes publics en particuliers,
 - 2°) du respect des conditions de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux usées et de déchets solides urbains,
 - 3°) de la qualité des denrées alimentaires et produits de consommation, produits, stockés et/ou distribués au niveau de la commune,
 - 4°) de la qualité des eaux de baignade. Il peut être institué un bureau d'hygiène communale par commune comptant une population égale ou supérieure à 20.000 habitants et un bureau commun à deux ou plusieurs communes dans les autres cas.

Les bureaux d'hygiène communale sont créés par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre des finances, du ministre de la santé et du ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts, sur proposition des walis. Le bureau d'hygiène communale qui assiste deux ou plusieurs présidents d'assemblées populaires communales (A.P.C) met en œuvre un programme d'action préalablement arrêté

Dr. Mekaoussi R.

conjointement par les présidents des assemblées populaires communales (A.P.C). Concernés et le responsable du bureau d'hygiène communale. Dans ce même cas, le bureau d'hygiène communale est implanté sur le territoire de la commune la plus peuplée. Toutefois, le siège du bureau d'hygiène communale peut, après accord des présidents des assemblées populaires communales (A.P.C.) concernés, être fixé sur le territoire de la commune offrant les meilleures conditions d'accueil du personnel.

– Le bureau d'hygiène communale est dirigé par un médecin placé sous l'autorité du ou des présidents d'assemblées populaires communales (A.P.C) concernés. Il comprend, en outre :

- de 1 à 4 techniciens supérieurs ou techniciens de santé publique,
- de 1 à 2 techniciens supérieurs ou techniciens de l'environnement,
- de 1 à 2 techniciens supérieurs ou techniciens de l'agriculture,
- un (1) vétérinaire, technicien supérieur ou technicien de santé animale,
- un (1) inspecteur ou inspecteur adjoint de contrôle de la qualité.

3.3. Organismes internationaux

▪ L'Organisation des Nations Unies (ONU)

C'est une organisation internationale regroupant 193 États membres depuis le 14 juillet 2011. Elle a été instituée le 24 octobre 1945 par la ratification de la Charte des Nations unies signée le 26 juin 1945 par les représentants de 51 États. Elle remplace alors la Société des Nations.

Les objectifs premiers de l'organisation sont le maintien de la paix et la sécurité internationale. La Charte des Nations unies définit six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat.

3.4. Les organisations professionnelles

Une **organisation professionnelle** ou **organisme professionnel** est généralement un organisme sans but lucratif établi dans le but de faire progresser une profession particulière. Elle peut être un syndicat (de salariés, organisation patronale) ou une Association à but non lucratif (association professionnelle).

a. Les centres techniques

C'est une structure de recherche technologique qui intervient en support d'une filière industrielle

Les centres techniques industriels exercent une mission d'intérêt général dans les domaines de la veille technologique, de la recherche et développement et de la normalisation. Ils développent également des activités privées et commerciales dans l'assistance technique, le transfert de technologie, la formation et plus récemment le développement durable.

Ce sont des agents économiques de la recherche et développement au service des entreprises et dont la gouvernance est assurée par des représentants d'entreprises, sous le contrôle de l'État (ministère chargé de l'industrie ou ministère chargé de l'agriculture). Les centres techniques industriels peuvent intervenir dans un cadre régional conjointement avec d'autres organismes (ex : l'ADEME) en qualité de centre de ressource technologique.

Ils emploient environ 2 500 personnes dont 50 % d'ingénieurs.

Un statut juridique leur est dédié : « centre technique industriel » selon la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948, insérée en 2004 dans le Code de la recherche.

Références bibliographiques :

<https://hellorse.fr/nos-guides-dachat/numerique-educatif/organismes-et-legislations>

<https://legal-doctrine.com/edition/le-controle-aux-frontieres>

<https://dcwaintemouchent.dz/index.php/fr/brigades-mixtes/brigade-commerce-douane-impot#>

<https://www.dictionnaire-commercial.com/>

<https://neurosciences.univ-grenoble-alpes.fr/fr/science-pour-tous/comprendre-la-recherche/organisation-d-un-centre-de-recherche-693119.kjsp>

<https://fr.wikipedia.org/wiki>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_professionnelle#

https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_technique_industriel

